

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50  
f +41 32 420 50 51  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 28 mai 2014

# Communiqué de presse

## Planification hospitalière 2015 : évaluation des besoins désormais connue

**Le Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes (DSA) publie le rapport sur l'évaluation des besoins en soins hospitaliers de la population jurassienne à l'horizon 2020, première étape de la nouvelle planification hospitalière jurassienne. En effet, l'objectif de cette dernière est de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour fournir à la population jurassienne des prestations hospitalières respectant les critères de qualité et d'économicité retenus, que ce soit dans le Jura ou alors dans des établissements extracantonaux.**

La nouvelle planification hospitalière, qui sera élaborée d'ici janvier 2015 doit prendre le relais du plan hospitalier, qui ne satisfait plus aux exigences actuelles. Elle a pour but d'organiser l'ensemble de l'offre de soins hospitaliers stationnaires pour les citoyens jurassiens. La révision du 21 décembre 2007 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) définit les dispositions à suivre lors de l'élaboration des planifications hospitalières cantonales, ainsi que le délai fixé à fin 2014 pour l'établissement de ladite planification. Sur le plan cantonal, la loi sur les établissements hospitaliers précise les règles à suivre pour la planification hospitalière jurassienne.

Le rapport sur l'évaluation des besoins a pour objectif de déterminer quels seront les besoins futurs de la population à l'horizon 2020, sur la base des prestations actuellement utilisées par la population jurassienne et de plusieurs hypothèses d'évolution. Quatre catégories de prestations hospitalières sont analysées, à savoir les soins somatiques aigus, la réadaptation, la psychiatrie et les soins palliatifs, pour les patients jurassiens indépendamment de l'établissement de prise en charge (intra- et extracantonale, public ou privé).

L'étude montre globalement des augmentations du nombre de cas dans les domaines des soins somatiques aigus (+12%), de la réadaptation (+33%) et de la psychiatrie (+11%). Au total, le nombre de cas passera de 11'274 à 12'915 entre 2010 et 2020. En revanche des diminutions des durées de séjour sont attendues pour les soins somatiques aigus et la réadaptation. Sans surprise, on observe que le vieillissement attendu de la population jurassienne a un impact important sur la demande en soins. En effet, les groupes de prestations liés aux personnes âgées (médecine interne de la personne âgée, réadaptation polyvalente gériatrique, psychogériatrie notamment) augmenteront de manière plus marquée que l'ensemble des prestations. A l'inverse, des prestations comme la pédiatrie et la gynécologie-obstétrique devraient rester stables voire diminuer.

Sur la base des besoins en soins évalués dans le rapport, les établissements hospitaliers intra et extra-cantonaux auront la possibilité de répondre à l'appel d'offres qui aura lieu cet été et de soumissionner pour les groupes de prestations de leur choix. L'attribution des mandats de prestations et donc leur inscription sur la liste hospitalière se fera sur la base de critères fixés préalablement.

Il est utile de rappeler que le libre choix du patient reste garanti, sous réserve d'une éventuelle participation financière supplémentaire de sa part, pouvant être couverte par l'assurance complémentaire, si l'établissement ne figure pas sur la liste hospitalière jurassienne.

Document disponible sur le site du Service de la santé publique :

<http://www.jura.ch/DSA/SSA/Etablissements-hospitaliers/Planification-hospitaliere.html>

**Personnes de contact :**

- *Michel Thentz, ministre du Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, tél 032 420 51 03*
- *Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, tél 032 420 51 20*
- *Daniel Rohrer, collaborateur scientifique au Service de la santé publique, tél 032 420 51 26*